

Le 16 décembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 15 décembre 2015 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Jean-Paul SOULBIEU
Christine ANNOOT
Ariane POYNARD
Gilbert GODEREAUX
Isabelle RAYNAUD
Daniel de la CROUEE
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Wenceslas LE CHEVALIER
Mélissa POUPART
Brigitte NAVARRETE
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Jean-Pierre GALLET
Serge MARIE
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Jérémy GOURET
Laëtitia GICQUEL
Didier RETOUT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Rachel LECOINTE
Corinne LECOURT
Mélissa LEBRETON-GUERET
Yves JAMBU
Mickaël RICCI, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir :

Françoise BRETON à Mme POYNARD
Jean-Paul SALLES à M. THILLAYE

Maggy CHARBONNIER à M. LE CHEVALIER
Patrick BUHOT à M. LECOMTE
Martine ASSIRE à M. BRIARD
Laurent SODINI à Mme LEBRETON-GUERET

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia GICQUEL

ORDRE DU JOUR

- - - - -

- 1 - Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015
- 3 - Réforme territoriale - Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados
- 4 - Lisieux 2025 – Cession à l'Association Diocésaine de Bayeux et Lisieux de la parcelle AO 401 sise 20, place Mitterrand
- 5 - Cession à M. Dominique RAYNAUD de la parcelle AO 400 sise 15bis, rue Condorcet
- 6 - Lisieux 2025 – Dénomination du parking situé entre l'Esplanade Mommers et la voie ferrée de la Gare de Lisieux
- 7 – Lisieux 2025 – Dénomination du parking situé rue de la Gare
- 8 - Adhésion au Programme National « Habiter mieux » – Renouvellement de la convention avec l'ANAH – Année 2016
- 9 - Conventions triennales d'utilisation de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif des bailleurs sociaux sur le périmètre du quartier prioritaire de Hauteville
- 10 - Dérogation à la règle du repos dominical des salariés – Dimanches accordés aux commerces de détail et concessionnaires automobiles pour l'année 2016
- 11 - Révision des tarifs des services publics de la Ville de Lisieux
- 12 - Produits communaux irrécouvrables – Admission en non valeur n° 2
- 13 - Subventions aux associations pour l'année 2016 – Acomptes
- 14 - Autorisation spéciale de dépenses
- 15 – Autorisation de signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local, la SFIL et Dexia Crédit Local
- 16 – Conclusion d'un nouveau contrat de prêt destiné à refinancer le contrat de prêt n° MPH258127EUR
- 17 – Attribution de subventions de fonctionnement aux quatre associations de l'IUT
- 18 – Personnel communal - Recrutement d'un psychologue vacataire à la Maison de la Petite Enfance
- 19 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et Lintercom
- 20 - Rapport d'activité de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie – Année 2014

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 27 novembre 2015)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 17 novembre 2015 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 350 du 2 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec C-la Compagnie, sise 101 rue de Sèvres – Lot 1665 – 75006 PARIS 06, pour assurer la représentation du spectacle « L'attrape-rêves de Noël » à l'école Jean Moulin à Lisieux.

- date : le mardi 15 décembre 2015, à 9 h 30 (durée 45 min),

- coût : 550€ TTC.

Décision n° 351 du 2 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec la Compagnie Petit Théâtreum Popularem portable sise 35, rue du Puits Jacob – 35000 RENNES pour un spectacle intitulé « Le Noël des animaux » à l'école Maternelle Paul Doumer.

Date : 2 décembre 2015 à 10 h

Coût : 530 € TTC.

Durée : 1 heure.

Décision n° 352 du 2 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec la SA RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, sise 16 rue de Penhoët – 35000 RENNES, pour le renouvellement des licences des logiciels REPERES, REGARDS et PROFIL.

Durée : du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2018.

Montants selon la répartition suivante (prix actualisables) :

REPERES – 717.51 € HT annuel (constitution, traitement de la base, maintenance),

REGARDS – 2 480.90 € HT annuel (maintenance et assistance),

– 2 454.46 € HT annuel (accompagnement méthodologique),

PROFIL – 191.40 € HT annuel (maintenance, assistance aux budgets Eau, Pompes Funèbres, CCAS).

Décision n° 353 du 2 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec la Compagnie BALALA, sise 2 Bercy – 44650 CORCOUE SUR LOGNE, pour la représentation du spectacle « Les saisons » à l'école Guizot.

Date : le 14 décembre 2015 à 10 h

Coût : 195 € net à la charge de la Ville.

Décision n° 354 du 2 novembre 2015 (M. THILLAYE)

Gratuité du stationnement sur l'ensemble des zones payantes de la Ville de Lisieux les samedi 5 décembre et le jeudi 24 décembre 2015.

Les forfaits vendus par la Trésorerie Municipale, dont la validité inclura la période gratuite, bénéficieront d'un report supplémentaire de validité.

Décision n° 355 du 3 novembre 2015 (M. SOULBIEU)

Signature d'une convention avec l'Etat, représenté par le Préfet du Calvados, sis Espace Monet – 2 place Jean Nouzille – CS 35327 – 14053 CAEN CEDEX 4, pour le versement de l' « Aide au logement temporaire 2 » au titre de l'année 2015 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située :

> zone de la Galoterie – rue Augustin Fresnel – 14100 LISIEUX.

Montant de l'aide : 41 048.90 € HT.

Durée : 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Décision n° 356 du 4 novembre 2015 (M. de la CROUEE)

Signature d'un contrat avec la SARL EDEN'SKATE, sise 41 rue de Parence – 72530 YVRE L'EVEQUE, pour le contrôle des modules du skate-park de la Ville de Lisieux.

Durée : 1 an à compter de la signature du contrat, renouvelable deux fois un an par reconduction tacite.

Coût : 840 € TTC

Décision n° 357 du 5 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la Compagnie Chat Bada sise 20bis, rue des Violettes – 27000 EVREUX pour un spectacle intitulé « Le Jardin d'Hortense » pour les enfants de la Maison de la Petite Enfance.

Date : mardi 8 décembre 2015

Durée : 4 représentations de 30 minutes

Coût : 1 100 € TTC

Frais de restauration : 33,60 € TTC

Frais de déplacement : 58,40 € TTC

Décision n° 358 du 5 novembre 2015 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec la Compagnie DES QUIDAMS sise 187, rue des Marronniers – 01340 ETREZ pour une parade FierS à Cheval lors du marché de Noël.

Date : le 5 décembre 2015

Lieu : Centre Ville
Horaires : de 17 h 30 à 19 h
Coût : 5 897,45 € TTC

Décision n° 359 du 6 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec La Compagnie « Les 3 Chardons », sise 124, Avenue d'Italie – 75013 PARIS pour la représentation du spectacle « TCHICO » à l'école maternelle Saint Exupéry.

- date : le 18 novembre 2015
- durée et horaire : 1 heure – 9 h 15
- coût : 580 € TTC.

Décision n° 360 du 6 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société AIGA sise 32, rue Monseigneur Duchesne – 35000 RENNES pour une assistance à l'utilisation du logiciel AUTOCAD, logiciel métier utilisé par le Bureau d'Etudes.

Coût : 1 798,20 € TTC pour trois ans
Montant par échéance : 599,40 € TTC

Le présent contrat est conclu pour un an renouvelable par reconduction expresse. Durée totale du contrat trois ans.

Décision n° 361 du 16 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société MEDIALEX - Annonces Légales et Formalités sise BP 51579 – 35515 CESSION SEVIGNE Cédex pour la dématérialisation des marchés publics de la Ville de Lisieux et de Lintercom, Assistance gratuite et coût des publications.

- Package global illimité : 1 800 € HT/an
- durée : un an
- date d'effet : à la signature

Le montant annuel de la plate forme est réparti à montant égal entre la Ville de Lisieux et Lintercom. La Ville facture la moitié du montant annuel à Lintercom.

Décision n° 362 du 16 novembre 2015 (M. GODEREAUX)

Signature d'une déclaration de cession pour la vente d'un véhicule KUBOTA immatriculé 8397 ZF 14 à M. Thomas CADOT domicilié Le Carrefour 50260 MAGNEVILLE au prix de 4 455 € TTC en l'état.

Décision n° 363 du 16 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec Mme COTTET Véronique, sise chemin de la Capellerie – 14340 LA HOUBLONNIERE, pour une animation d'éveil musical à l'Ecole Maternelle Caroline Duchemin.

- Coût : 100 € net pour deux séances
- Dates : les 27 Novembre et 4 décembre 2015.

Décision n° 364 du 16 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société SRCI, sise ZA La Croix Saint Mathieu – 28320 Gallardon, pour la maintenance du logiciel de dématérialisation des actes iXBus.

- Coût annuel : 500 € HT
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016
- Durée : un an, renouvelable tacitement trois fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 365 du 17 novembre 2015 (M. MERCIER)

Signature d'un marché avec la SARL ARCHIVEURO sise ZI du Martray – Avenue des Anglais – 14730 GIBERVILLE pour l'externalisation des archives administratives de la Ville.

Coût :

- prise en charge et entreposage de 500 ml d'archives en début de marché: 5 933,50 € HT
- coût de conservation annuel de 500 ml d'archives : 2 200 € HT
- coût de restitution de 500 ml d'archives en fin de marché : 2 200 € HT
- Espace dédié en ligne pour les inventaires et communications de documents : 0 €
- tarifs des prestations d'archivage joint en annexe au marché.

Durée : 3 ans reconductible tacitement une fois 3 ans.

Décision n° 366 du 17 novembre 2015 (Mme POYNARD)

Signature d'un marché à bons de commande avec VASSARD OMB Mobilier sise 15, Boulevard Maréchal Juin- CS 5034 – 14077 CAEN Cédex 5 pour la fourniture, la pose et la reprise de mobiliers administratifs.

- Lot n° 1 : mobilier administratif (bureaux, tables, caissons...) : 5 000 € TTC maximum annuel
- Lot n° 2 : chaises et sièges de bureau : 5 000 € TTC maximum annuel.

Durée : 1 an reconductible 3 fois un an.

Décision n° 367 du 17 novembre 2015 (M. THILLAYE)

Signature d'une convention avec le Ministère de l'Intérieur - Commissariat de Police de Lisieux, Commandant GARCIA, Bd. Sainte Anne – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de moyens en personnel lors de la Promenade à la découverte des illuminations en musique et à la recherche du Père Noël.

Date : 4 décembre 2015
Lieu : Centre ville de 18 h 30 à 20 h
Effectif : 4 fonctionnaires
Coût : 144 € TTC

Décision n° 368 du 20 novembre 2015 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la SAS POOL EVENTS PRODUCTIONS – Centre Commercial des Trois Fontaines – 95003 CERGY PONTOISE CEDEX pour un concert de Linda Lee Hopkins et son groupe.

- date : dimanche 20 décembre 2015
- lieu : Cathédrale Saint Pierre
- Horaire : 17 heures
- coût : 5 100 € TTC (voyage et cession inclus)
- frais annexes : hébergement (chambre + petit déjeuner) et restauration (déjeuner ou diner pour 7 personnes).
- modalités de paiement : 30 % à la signature du contrat, soit 1 530 € et 70 % le jour suivant le spectacle, soit 3 570 €.

Décision n° 369 du 20 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association PAZAPA sise Hall B – Appart. 201 35, rue de Degré – 72000 LE MANS pour une représentation du spectacle « Hum Hum » à l'Ecole Jules Verne.

- date : le 27 novembre 2015
- durée : 1 heure à 9 h 30
- coût : 530 € TTC.

Décision n° 370 du 23 novembre 2015 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec SCORPION ANIMATION, sis 7, rue Hédouin Heullant – 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF pour l'animation et la sonorisation du Marché de Noël.

- date : 4, 5 et 6 décembre 2015
- lieu : Place François Mitterrand
- horaires : 10 h à 19 h.
- coût : 2 220 € TTC

Décision n° 371 du 23 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Alex BESNIER demeurant 51, Bd. Winston Churchill – 14100 LISIEUX pour des ateliers break danse à l'école élémentaire Trevett.

Dates : du 27 novembre au 18 décembre 2015.
Coût : 120 € net pour 4 séances.

Décision n° 372 du 25 novembre 2015 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI, demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE pour une initiation au djembé dans le cadre des activités périscolaires.

Lieux : Ecoles élémentaires Guizot et Marie Curie

Dates : du 30 novembre 2015 au 9 janvier 2016

Coût : 400 € net pour 8 séances.

Décision n° 373 du 26 novembre 2015 (M. MERCIER)

- désignation des trois candidats suivants à présenter une esquisse dans le cadre du marché concernant le protocole de préfiguration dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain :

- Champ Libre – 68, avenue du Général Michel Bizot – 75012 PARIS

- FORMA 6 – 17, rue La Noue Bras de Fer – BP 40137 – 44201 NANTES cédex2

- JDL – 25, rue d'Hauteville – 75010 PARIS

Une prime de 6 000 € net sera versée à chacun de ces candidats.

Le lauréat retenu par la Commission d'Appel d'Offres se verra déduire la prime déjà versée de son forfait de rémunération.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

3 - REFORME TERRITORIALE - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CALVADOS

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté en séance ;

- demande que la formulation du 1er Alinéa de la page 15 du projet de SDCI soit modifiée comme suit : « Si LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie pouvait rester en l'état, les quatre autres EPCI du SCOT Sud Pays d'Age étaient appelés à évoluer. De concert, les cinq Communautés de Communes du SCOT Sud Pays d'Auge ont exprimé leur volonté de fédérer leurs énergies pour créer une Communauté d'Agglomération sur ce périmètre. » ;

- sollicite, pour la réduction du nombre de syndicats d'alimentation en eau potable et en assainissement des eaux usées, la mise en place de groupes de travail afin de proposer aux membres de la CDCI différents scénarii en termes de périmètre et de calendrier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

4 - LISIEUX 2025 – CESSION A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BAYEUX ET LISIEUX DE LA PARCELLE AO 401 SISE 20, PLACE MITTERRAND

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- décide de vendre, à l'Association Diocésaine de Bayeux et Lisieux, ou toute personne morale qui lui plaira de se substituer, la parcelle AO 401 pour une contenance de 1 314 m² environ, au prix de 256 000 € net vendeur ;

- prend acte de l'engagement de l'acquéreur de mettre en service l'accueil Cathédrale au plus tard 24 mois après la signature de l'acte de cession ;

- autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à signer tout compromis et vente définitive ainsi que tout document de géomètre se rapportant à ce dossier ;

- précise que le notaire chargé, pour la Ville, de régulariser cette cession sera Me GAGNEBIEN et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

5 - CESSION A M. DOMINIQUE RAYNAUD DE LA PARCELLE AO 400 SISE 15BIS – RUE CONDORCET

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal :

- décide de vendre à M. Dominique RAYNAUD, ou toute personne morale qui lui plaira de se substituer, la parcelle cadastrée AO 400, pour une contenance de 139 m² environ, au prix de 35 000 € net vendeur ;

- prend acte de l'engagement de l'acquéreur de réaliser les travaux dans les 24 mois qui suivront la signature de l'acte de cession ;

- autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à signer tout compromis et vente définitive ainsi que tout document de géomètre se rapportant à ce dossier incluant l'engagement de réalisation des travaux ;

- précise que le notaire, chargé de régulariser cette cession, pour le compte de la Ville, sera Me GAGNEBIEN ;

- dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

6 - LISIEUX 2025 – DENOMINATION DU PARKING SITUE ENTRE L'ESPLANADE MOMMERS ET LA VOIE FERREE DE LA GARE DE LISIEUX

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal décide de dénommer le parking situé entre l'esplanade Mommers et la voie ferrée de la gare de Lisieux : parking « Lisieux-Normandie ».

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

7 – LISIEUX 2025 – DENOMINATION DU PARKING SITUE RUE DE LA GARE

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal décide de dénommer le parking situé rue de la Gare entre la place Fournet et la Gare de Lisieux : parking Fournet.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

8 - ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL « HABITER MIEUX » – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ANAH – ANNEE 2016

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire le dispositif du programme « Habiter Mieux » pour l'année 2016 dans la limite d'une enveloppe de 15 000 € (30 propriétaires / 500 € par dossier) ;
- adopte en conséquence le rapport présenté en séance ;
- autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine à signer ladite convention ainsi que les avenants susceptibles de modifier les objectifs et les aides financières accordées par l'Etat et tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

9 - CONVENTIONS TRIENNALES D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE 30% SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES LOGEMENTS A USAGE LOCATIF DES BAILLEURS SOCIAUX SUR LE PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE HAUTEVILLE

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- approuve les conventions d'utilisation de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif des bailleurs sociaux sur le périmètre du quartier prioritaire de Hauteville ;

- autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine à signer les conventions, ainsi que toutes modifications mineures apportées à ces conventions, ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

10 - DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES – DIMANCHES ACCORDES AUX COMMERCES DE DETAIL ET CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES POUR L'ANNEE 2016

Sur le rapport de M. MARIE, le Conseil Municipal :

- décide de fixer la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail (habillement, chaussures, parfumerie, bijouterie, jouets, électroménager, articles de sport, matériels audio et vidéo etc...) comme suit :

- 10 janvier 2016
- 14 février 2016
- 29 mai 2016
- 19 juin 2016
- 26 juin 2016
- 7 août 2016
- 28 août 2016
- 20 novembre 2016
- 27 novembre 2016
- 4 décembre 2016
- 11 décembre 2016
- 18 décembre 2016

- décide de fixer la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical pour les concessions automobiles comme suit :

- 17 janvier 2016
- 21 février 2016
- 13 mars 2016
- 17 avril 2016
- 22 mai 2016
- 12 juin 2016
- 24 juillet 2016
- 21 août 2016
- 18 septembre 2016
- 16 octobre 2016
- 20 novembre 2016
- 11 décembre 2016

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour et 1 abstention, celle de Mme LECOURT.

Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de M. SODINI et M. JAMBU ne prennent pas part au vote.

11 - REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE LISIEUX

Sur le rapport de M. GALLET et des Adjointes de secteur, le Conseil Municipal :

- décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2016 et du 1^{er} février 2016 (pour les fêtes foraines), les tarifs pour les services des Pompes Funèbres, du Cimetière, des Fêtes et Cérémonies (matériels), des Services Techniques, des attractivités commerciales et des Finances ;
- décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2016, les tarifs de location des salles municipales ;
- décide d'appliquer le barème CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) en vigueur pour les Services « Petite Enfance » ;
- précise que le tarif de la main d'œuvre applicable à Lintercom et aux communes de Lintercom servira de référence pour le calcul des écritures internes reflétant les travaux réalisés en régie sur le budget Ville.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour et 3 abstentions, celles de Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de M. SODINI et M. JAMBU.

12 - PRODUITS COMMUNAUX IRRECOURABLES – ADMISSION EN NON VALEUR N° 2

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des produits dont le montant s'élève à 19 502,06 €.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016 – ACOMPTES

Sur le rapport de M. RETOUT, le Conseil Municipal :

- décide d'accorder aux associations désignées, qui seraient confrontées, dès le début d'année, à des besoins justifiés de trésorerie, un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2016, selon les règles de la comptabilité publique, après présentation d'une demande écrite sollicitant le versement d'un acompte et d'un plan de trésorerie de l'association ;

- précise que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privés » du budget primitif 2016 ;

- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire chargé des Finances à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

14 - AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal :

- autorise, avant le vote du budget primitif principal 2016 et au titre du prochain exercice budgétaire, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2015, suivant le tableau ci-après :

En euro

Chapitre	Crédits ouverts BP au titre de l'exercice 2015 (hors reports)	Crédits ouverts BP au titre de l'exercice 2015 sur les autorisations de programme	Crédits ouverts BP hors autorisations de programme 2015	25 %
Chapitre 20	285 000	0	285 000	71 250
Chapitre 204	146 657	0	146 657	36 664
Chapitre 21	1 401 336	0	1 401 336	350 334
Chapitre 23	3 247 924	2 914 000	333 924	83 481

La délibération, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour et 3 abstentions, celles de Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de M. SODINI et M. JAMBU.

15 – AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL, LA SFIL ET DEXIA CREDIT LOCAL

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. SOULBIEU, Adjoint au Maire en charge des Finances :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour bénéficier de l'aide du fonds de soutien qui sera versé par l'Etat à la ville pendant 14 ans ;

- à accepter l'aide du fonds de soutien et signer la convention s'y rapportant avec l'Etat ;

- à signer le protocole transactionnel et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

16 – CONCLUSION D’UN NOUVEAU CONTRAT DE PRET DESTINE A REFINANCER LE CONTRAT DE PRET N° MPH258127EUR

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire ou M. l’Adjoint au Maire en charge des Finances à signer le nouveau contrat de prêt et toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- s’engage à inscrire au budget 2016 les crédits nécessaires à cette opération financière.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

17 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX QUATRE ASSOCIATIONS DE L’IUT

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal :

- approuve l’attribution des subventions aux associations de l’IUT selon les modalités suivantes :
 - Projet Régate (Association Lex’Océan) : 500 €
 - Projet Alticiades (Association Lex’Alti) : 500 €
 - Projet « Voyage des TC » (Association « Voyage des TC ») : 250 €
 - Projet « Gala » (Association « Gala des TC ») : 250 €.
- dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 ;
- autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de LINTERCOM Lisieux Pays d’Auge Normandie à hauteur de 50% du montant total des subventions accordées ;
- dit que les recettes seront affectées sous l’imputation fonction 231 – nature 70876 ;
- précise que ces subventions seront versées sur justificatifs.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

18 – PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D’UN PSYCHOLOGUE VACATAIRE A LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à 40.15€ le montant horaire brut de la vacation versée pour une prestation de psychologue ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat de recrutement de l’agent vacataire ;
- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville de Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

19 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LINTERCOM

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et Lintercom ainsi que les volumes horaires ;
- autorise Mme POYNARD, Adjoint au Maire chargée des Ressources Humaines et des Services à la Population, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

20 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LINTERCOM LISIEUX PAYS D'AUGE NORMANDIE – ANNEE 2014

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie pour l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laëtitia GICQUEL

Bernard AUBRIL